

Procès-verbal du conseil d'école

ECOLE : Auguste RENOIR, MARRAKECH

Date de la réunion : 05.11.2020

Excusés : Monsieur Philippe CASENAVE, Consul Général de France à Marrakech
Monsieur Bruno ELDIN, Conseiller Culturel Adjoint

Présents : Monsieur Georges ALZINA, I.E.N de la zone Maroc en résidence au Maroc
Monsieur Serge FAURE, Proviseur du lycée Victor Hugo
Monsieur Philippe BRUNEL, Directeur des Affaires Financières

Membres de l'équipe enseignante Ecole Renoir :

Professeurs de langue arabe : Messieurs Khalid EL ACHAATI, Adil EL KOBRI et Imad KABIL

Professeurs des écoles : Mesdames Lydie CAMBRAY, Vanessa CHOQUET, Céline HAILAK, Muriel EISCHEN, Anne LAMBLING, Clémence MOUNIR, Lucie ROULIERE, Caroline SOUFI, Béatrice ZAYANE et Messieurs Thomas BAYLE, Xavier MELINETTE, Jérôme TASCHE

Membres de l'Administration : Madame Amélie LIBRE, Directrice de l'école Auguste Renoir
Madame Virginie de CHANCEL, Secrétaire

Représentants de Parents d'élèves :

UCPE : Mesdames Sfiya EL ACHIR, Denia GUERIN, Hakima IZOUGARHANE, Nadia KHETTOUCH, Houda ZAKOUN et Hanane FARKHOUBID

Union Marrakech : Madame Isabelle CARTIER et Messieurs Yasser RACHDI EL YACOUBI, Kamal FADILI, Mohamadi RACHDI EL YACOUBI et Youssef MAAOUNI

APEMA : Mesdames Anouk DARAI, Juliette RAHMOUNI et Afaf AITLCAID

Convergence et progrès : Madame Malika KAÏM

La présidente du conseil d'école souhaite la bienvenue à tous les membres de ce nouveau conseil réuni pour la première fois de l'année et félicite les représentants de parents élus.

Rappel de l'ordre du jour :

- | | |
|--|---|
| 1- Résultats des élections, rôles et attributions du conseil d'école | 5- Projet d'établissement et actions pédagogiques prévues |
| 2- Approbation du compte rendu du 3ème conseil d'école de l'année scolaire 2019-2020 | 6- Coopérative scolaire, ACSM |
| 3- Bilan de la rentrée 2020 | 7- USEP |
| 4- Travaux, sécurité | 8- Questions des représentants de parents d'élèves |

1- Résultats des élections, rôle et attributions du conseil d'école.

Cette année quatre listes se sont présentées :

- Une liste UCPE conduite par Mme EL ACHIR
- Une liste APEMA conduite par Mme DARAI
- Une liste Convergence et progrès conduite par Mme KAÏM
- Une liste Union Marrakech conduite par M. RACHDI EL YACOUBI

Procès-verbal :

- Nombre d'électeurs: 1439
- Nombre de votants: 463 soit 32,18%
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 4
- UCPE : 182 suffrages obtenus, soit 6 sièges
- Liste de M. RACHDI EL YACOUBI : 143 suffrages obtenus, soit 5 sièges
- APEMA : 88 suffrages obtenus, soit 3 sièges
- Liste de Mme KAÏM : 46 suffrages obtenus, soit 1 siège

Les représentants de parents d'élèves élus sont:

	Titulaires	Suppléants
UCPE	Mme Sfiya EL ACHIR	Mme Btissam ROUKHAMI
	Mme Denia GUERIN	Mme Raja BENNANI
	Mme Hakima IZOUGARHANE	Mme Zaïneb LAHSAINI
	Mme Nadia KHETTOUCH	M. Christophe MARTIN
	Mme Houda ZAKOUN	Mme Safae EL AMRANI
	Mme Hanane FARKHOUBID	Mme Soukeina MASTOUR
Union Marrakech	M. Yasser RACHDI EL YACOUBI	Mme Mouna MAHIMI
	Mme Isabelle CARTIER	M. Mohamadi RACHDI EL YACOUBI
	M. Kamal FADILI	Mme Wafa TAOUKI
	M. Karim ARJI	Mme Nawal SEFFAR
	M. Youssef MAAOUNI	M. Cédric Proust
APEMA	Mme Anouk DARAI	Mme Sarah EDDNADNI
	Mme Juliette RAHMOUNI	Mme Nadia ZEROUALI
	Mme Afaf AITLCAID	Mme Halima TADLAOUI
Convergence et progrès	Mme Malika KAÏM	Mme Najwa BROUZ

Composition du conseil d'école:

Le Conseil d'Ecole est présidé par la Directrice d'école.

Sont membres de droit :

Siégeant avec droit de vote:

- la directrice d'école.
- quinze enseignants.
- quinze représentants de parents d'élèves.

- le chef d'établissement.

- le chef des services administratifs et financiers.

- l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence.

Siégeant avec voix consultative:

Par ailleurs, des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister, également avec voix consultative, au conseil d'école. La présidente, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Attributions:

Le Conseil d'Ecole adopte le règlement intérieur de l'école qui définit les droits et devoirs des membres de la communauté scolaire sur proposition de la Directrice d'école.

Ce conseil est consulté pour avis sur les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école notamment sur:

- Les structures pédagogiques.
- L'organisation du temps scolaire et du calendrier scolaire.
- Le projet d'école sur proposition du conseil des maîtres.
- Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement.
- Les conditions d'aménagement de la scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales.
- Les projets et l'organisation des classes de découverte.

- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire.
- Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques.
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

2- Approbation du compte rendu du 3^{ème} conseil de l'année 2019-2020

Le compte rendu du 3^{ème} conseil d'école de l'année 2019-2020 a été envoyé aux membres du conseil d'école. Les modifications demandées par l'UCPE concernant les noms des représentants ayant assisté à la visioconférence ont été apportées. Le compte rendu du 3^{ème} conseil d'école de l'année 2019-2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3- Bilan de la rentrée 2020-2021 :

Cette année, notre établissement a ouvert une classe supplémentaire. Nous accueillons désormais les élèves dès 3 ans. Cette cohorte de 24 élèves de Petite Section est répartie dans trois classes de PS-MS. Le niveau de PS n'est pas encore homologué. La procédure d'extension d'homologation se déroulera cette année.

Equipe pédagogique :

A la rentrée 2020, l'équipe pédagogique a évolué comme suit :

Deux nouveaux PE :

Mme Mathilde OVIGUE, PE titulaire recrutée locale en CE1

Mme Lydie CAMBRAY, PE titulaire recrutée locale en CM2

EMAD :

Les recrutements d'EMAD n'ayant pu se tenir, les EMAD en poste ont tous été maintenus pour une année supplémentaire. Mme Soaud KAZOUINI a accepté de rester pour une année supplémentaire sur le poste non pourvu depuis la rentrée de septembre 2019.

Unenouvelle ASEM à ½ temps :

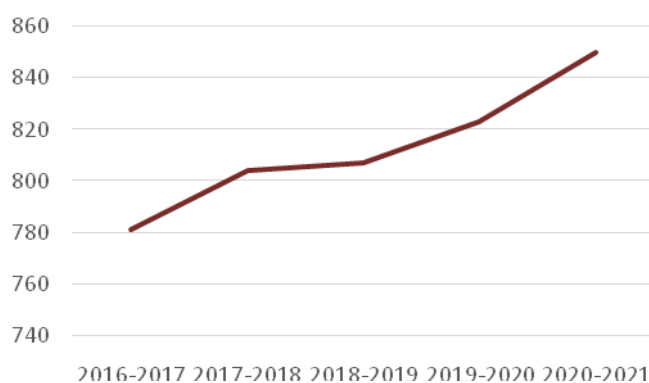
Mme Marie-Christine AGOURI en GS B.

L'école Renoir dispose donc à ce jour pour 31 classes de :

- 18 PE résidents
- 13 PE recrutés locaux
- 8 professeurs de langue arabe dont 7 sont détachés du Ministère de l'Education Nationale Marocain
- 6 ASEM dont 3 à ½ temps.
- 2 aides bibliothécaires à ½ temps.
- 2 Secrétaires
- 1 directrice expatriée

Effectifs :

Evolution des effectifs du 1er degré



Cette année, nous accueillons :

- 162 élèves en cycle 1(maternelle), dont 24 PS

- 398 élèves en cycle 2 (CP-CE1-CE2)
- 290 élèves en cycle 3 (CM1 et CM2)

Répartition par niveau de classe :

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Moyenne/classe
PS					24	8
MS	55	55	53	53	55	18
GS	61	77	80	84	83	28
CP	130	129	121	124	126	25
CE1	117	137	132	138	136	27
CE2	150	122	140	137	136	27
CM1	123	147	133	144	145	29
CM2	145	137	148	143	145	29

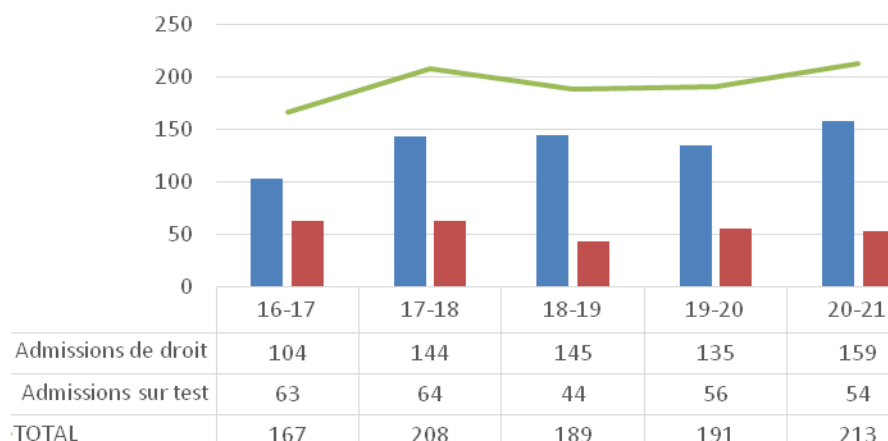
Admissions :

Nouveaux inscrits en début d'année 2020-2021 : 213 élèves ont été admis, dont 54 sur test-concours, soit 25,35%

Parmi les critères retenus pour le choix des dossiers tests, on peut noter les résultats scolaires pour les candidats à partir du CE1 et les fratries.

Suite aux ajustements de rentrée en lien direct avec la situation sanitaire, tous les élèves de droit ont été admis et nous avons pu prendre des élèves sur tests dans tous les niveaux

Evolution des nouvelles admissions de 09-2016 à 09-2020



Organisation pédagogique des apprentissages :

L'année scolaire aurait dû reprendre selon la nouvelle organisation des apprentissages mis en place à la rentrée 2019 avec 26h de classe par semaine, 3h d'enseignement de langue arabe, 2h de co-enseignement pour les élèves du CE1 au CM2 et deux après-midis libérées (mercredi et vendredi).

Cette année, compte tenu de la crise sanitaire mondiale, la rentrée s'est déroulée dans des conditions particulières, selon un protocole pédagogique validé par l'inspection de la zone Maroc pour le temps que durera la crise sanitaire au Maroc. Après cinq mois d'enseignement à distance et conformément aux directives marocaines, les élèves dont les familles souhaitaient un enseignement en présentiel ont repris le chemin de l'école dans des conditions sanitaires encadrées par un protocole strict.

Depuis le 07 septembre, nos élèves sont accueillis en demi groupe classe (groupes A et B) par demi-journées alternées, le matin ou l'après-midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi). L'alternance de rythme entre le groupe A et le groupe B envisagée au moment de la rentrée scolaire pour la seconde période n'a finalement pas été retenue, à la demande des familles. En effet, ces dernières souhaitent conserver le rythme afin de ne pas impacter les organisations familiales mises en place au cours de la 1^{ère} période (activités extrascolaires, garde d'enfants, etc)

Pour l'enseignement en présentiel, les élèves sont donc accueillis en classe 12h/semaine. Sur ces 12h, les élèves de la PS au

CP bénéficient de 2 fois 45 min d'arabe par semaine, soit 1h30. A partir du CE1, ils bénéficient de 3 créneaux de 45 min, soit 2h15/semaine. En dehors du temps de classe en présentiel, les élèves disposent de travail à réaliser en autonomie (français et arabe) à la maison. Il s'agit d'un complément, d'une poursuite du travail effectué en présentiel. Il ne s'agit pas de travail optionnel comme c'est le cas pour les « devoirs ».

Pour ce qui concerne les élèves dont les familles ne souhaitent pas un retour en présentiel, compte tenu de la volatilité des effectifs de Marrakech en début d'année scolaire, phénomène accentué par la crise sanitaire, l'enseignement à distance a débuté, le 14 septembre.

Au départ, 9,2% de nos élèves bénéficiaient de cet enseignement à distance. A ce jour, ils ne sont plus que 4%. L'EAD est dispensé par des enseignantes de l'établissement en télétravail, une enseignante vacataire, les enseignants de maternelle pour le cycle 1 et les enseignants de langue arabe pour l'enseignement de la langue arabe. Les élèves qui suivent un enseignement à distance bénéficient de visioconférences et de travail à réaliser en autonomie.

Afin de faciliter la communication et la mise en place de ce travail en autonomie, la plupart des classes ont mis en place des ENT (Blog, Toutemonnee.com, etc) et des adresses mails ont été créés pour les élèves de CM1 et CM2.

Tous les élèves, comme chaque année, quelques soient leurs conditions d'enseignement, seront évalués sur la maîtrise des compétences abordées. Les livrets de compétences (papier pour les classes de maternelle ou informatisés à partir du CP) seront complétés et transmis aux familles. Les comptes Pronote sont actuellement en cours de création.

Difficulté scolaire et prise en charge des enfants à besoins particuliers :

Huit élèves bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), sept d'entre eux sont accompagnés par une AESH (Accompagnant à la Scolarité des Elèves en situation de Handicap).

Sept élèves disposent d'un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP), outil pluriannuel à visée pédagogique, qui liste les aménagements mis en place en classe pour pallier aux difficultés rencontrées par ces élèves.

Les propositions de mises en place de Projet Personnalisé de Réussites Educatives (PPRE) ont débuté. Pour rappel, le PPRE est une action spécifique d'aide intensive de courte durée, proposée par les enseignants.

Ne disposant plus d'enseignante ressource partagée avec le pôle de Casablanca, l'établissement a proposé la mission « d'Enseignante référente établissement » à Mme Nathalie COULOUBALY qui l'a acceptée Mme COULOUBALY est donc déchargée d'enseignement une journée par semaine afin de suivre les dossiers des élèves en difficultés et de réaliser des visites d'observation dans les classes à la demande des enseignants pour croiser les regards professionnels.

Formation des vacataires:

L'établissement dispose de personnes vacataires formées pour effectuer le remplacement des enseignants absents. Cette année encore, ce vivier est restreint. Une campagne de recrutement a été lancée en juin 2020.

Trois personnes sont actuellement en formation bénévole à Renoir. Cette formation s'articule en deux temps, d'abord une phase d'observation de sept semaines (1 semaine dans chaque niveau), puis sept semaines passées dans deux classes en particulier. La Directrice effectue à l'issue de cette formation une visite afin de valider les compétences des personnes formées. Des enseignantes de l'établissement épauleront ces vacataires qui entrent dans le métier.

4- Travaux, sécurité

❖ Sécurité :

L'établissement dispose d'un *Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)* dont les données administratives ont été actualisées suite aux nouveautés de la rentrée 2020 (nouveaux bâtiments, nouveaux personnels, nouveaux accès). Un exercice d'évacuation incendie va avoir lieu prochainement.

Parallèlement à cela, l'établissement dispose d'un protocole sanitaire drastique présenté en CHSCT qui vise à assurer la sécurité sanitaire de tous au sein de la cité scolaire :

- Port du masque obligatoire pour tous à partir du CM1
- Distanciation physique
- Désinfection de tous les bâtiments deux fois/jour
- Gel hydro alcoolique à disposition dans toutes les salles et aux endroits extérieurs stratégiques

Monsieur le Proviseur apporte des précisions sur le protocole sanitaire ainsi que sur la mise en place de personnels dédiés

au renfort du dispositif de sécurité. Il remercie les parents pour leur étroite collaboration dans la gestion de la crise sanitaire et les autorités pour le renforcement de la présence policière aux abords de l'établissement.

❖ Travaux :

Durant les vacances d'automne, le 1^{er} degré a bénéficié de quelques travaux :

- Aménagements d'une zone de récréation en face de bâtiment C (bitume) pour les élèves de CM1 et CM2 ;
- Nettoyage de la mare et des jardins pédagogiques des CP
- Entretien de la zone herbeuse de maternelle

Pour information, le sous-sol et le 2^{ème} étage du bâtiment C qui accueillent les classes de CM vont tous deux être équipés de chariots informatiques comportant chacun 15 ordinateurs portables.

La seconde phase de restructuration de la cité scolaire qui consiste en la construction d'un bâtiment administratif au centre de la cité scolaire, la construction d'une médiathèque partagée avec l'Institut Français de Marrakech à la place de la salle polyvalente et la rénovation du bâtiment de Renoir 1 (Renoir sud) a pris du retard.

Monsieur le Proviseur s'exprime sur le projet immobilier et explique son retard par rapport au calendrier prévu.

- Livraison de la médiathèque jeunesse partagée : février-mars 2021
- Livraison du bâtiment Renoir sud : juin-juillet 2021
- Livraison du bâtiment administratif : janvier-février 2022

5- Projet d'établissement et actions pédagogiques prévues :

Un nouveau projet d'établissement a vu le jour au sein de la cité scolaire après analyse des indicateurs et concertation de tous les acteurs.

Les axes de ce nouveau projet d'établissement 2020-2023 sont les suivants :

Axe 1 : Instaurer une culture commune d'établissement et maximiser le bien-être de tous

Axe 2 : Former des citoyens curieux, informés et ouverts à la diversité du monde

Axe 3 : Favoriser l'ambition scolaire et dispenser un enseignement innovant et personnalisé

Axe 4 : Développer et diversifier l'enseignement des langues vivantes ; Ouvrir l'établissement à l'environnement local et international

Axe 5 : Former, accompagner et professionnaliser les équipes de l'établissement

Les projets restent mais seront adaptés. Compte tenu des conditions sanitaires qui bousculent l'accueil des élèves en présentiel ainsi que les projets éducatifs, il est encore difficile de se projeter sur l'année à venir. Cependant, on peut noter les projets pédagogiques suivants :

- La semaine des lycées français du monde **30 novembre au 4 décembre** sur la thématique : « Citoyens et citoyennes, égaux et solidaires : l'éducation française pour relever les défis de demain ».
 - Solidarité (actions solidaires pour le réseau, pour d'autres réseaux, ...)
 - Citoyenneté (EDD, conseils d'élèves, ...)
 - Egalité (filles-garçons, école inclusive, ...)

Au primaire : « A quoi ça sert d'aller à l'école ? »

- Conception de jardins pédagogiques à la maternelle
- Education aux médias et le traitement de l'information avec le chargé de communication de l'établissement
- USEP : projet du Vendée globe pour les CM1 et CM2

6- Coopérative scolaire

Madame Anne LAMBLING, trésorière de l'ACSM

L'ACSM section Marrakech est affilié à l'ASCM Maroc : Association des coopératives scolaires du Maroc.

Quelques mots sur le bilan comptable de l'année 2019-2020 :

Nous terminons l'année avec un solde positif de 73258 dirhams. Pour rappel le solde de l'année 2018-2019 était de 37251 dirhams. Cette différence s'explique par la période de confinement qui a vu l'annulation de projets pédagogiques (traditionnellement importants au printemps) et l'annulation des classes transplantées.

Par ailleurs, la participation volontaire des familles s'élevait à la rentrée 2019 à 43470 dirhams et nous tenons encore une fois à les en remercier.

Compte tenu de ce solde positif important et des circonstances actuelles, aucun appel à contribution ne sera effectué cette année auprès des familles, l'ASCM ayant suffisamment de moyens pour pouvoir fonctionner cette année.

Nous espérons vivement que des projets pédagogiques et des classes transplantées pourront avoir lieu. L'ACSM Renoir restera en mesure de leur apporter une aide financière.

Nous rappelons que les comptes de l'ACSM sont totalement transparents et que la comptabilité est à la disposition des associations de parents d'élèves sur simple demande.

7- USEP

Madame Caroline SOUFI, secrétaire de l'association USEP Renoir

Le protocole sanitaire mis en place à la demande des autorités marocaines au sein de l'établissement, ne permet pas de mettre en place des ateliers USEP.

Les ateliers sont ouverts à tous les élèves de l'établissement jusqu'au CM2. Ils pourront reprendre que lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Organisation et rôle de l'USEP Renoir

Pour rappel, l'association USEP Renoir est affiliée à l'association USEP Maroc. Les statuts ont été légalement déposés auprès des autorités marocaines compétentes. Comme pour toute association, chaque opération bancaire ne peut être réalisée qu'avec l'obtention des 2 signatures (actuellement trésorier et président).

Elle a pour objectifs de développer le sport mais aussi des valeurs de respect, de partage, d'effort à travers des projets proposés par niveau, des rencontres sportives, des ateliers au sein d'un établissement ou entre établissements.

L'assemblée générale qui devait se tenir le 25 mars 2020 n'a pas pu avoir lieu en raison du confinement. Elle devait présenter un bilan financier et moral et élire un nouveau bureau. Dès que la situation sanitaire le permettra, une nouvelle assemblée sera convoquée et un nouveau bureau élu.

Comme par le passé, le bureau se tient à disposition des associations de représentants de parents d'élèves ou de parents dont les enfants ont été inscrits afin de présenter les comptes.

- les membres du bureau sont des personnes (professeurs et parents d'élèves) bénévoles. Malheureusement nous ne sommes que 3 volontaires

- les animateurs d'ateliers sont rémunérés. Une autre personne est également rémunérée afin d'assurer la sécurité et la coordination des ateliers (amener les retardataires jusqu'à l'atelier, gérer les enfants blessés ou malades, avertir les familles et l'infirmerie, rester jusqu'à ce que chaque enfant ait été récupéré par sa famille.)

Les animateurs ne sont pas salariés et à ce titre ne touchent leurs émoluments que si l'atelier a bien eu lieu.

Le bureau est responsable du recrutement des d'animateurs. Ces derniers sont des **personnes de confiance qui proposent des activités réfléchies**: exigence de sécurité pour les enfants.

Ce sont: des professeurs de l'établissement volontaires, des parents d'élèves (professeur de sport diplômés), des professeurs de sports extérieurs diplômés et présentant un casier judiciaire vierge. Ces derniers ont fait l'objet d'un recrutement après présentation et vérification des certifications par le bureau et après entretien.

Une procédure de remboursement a été mise en place pour les ateliers USEP non assurés pendant le confinement :

- 26/06 : mise en place du questionnaire google form pour recueillir des intentions des familles
- 23/09 : clôture du google form (délai de réponse de 3 mois)
- Samedi 3/10 : envoi du mail aux parents pour procédure de remboursements
- Jeudi 8/10 de 8h30 à 9h00 et de 16h30 à 17h : Mme Bahmad, parent d'élèves, trésorière de l'association, au portail cycle 3, a remis aux parents les remboursements.
- Mercredi 4/11 : envoi d'un mail aux 14 familles qui ne sont pas venues chercher les remboursements demandés. Elles sont averties que les enveloppes sont à disposition au secrétariat de l'école.

Pour 281 inscriptions dans les ateliers 92 familles ont répondu au questionnaire :

- 84 ont demandé le remboursement pour un montant total de 49 200 dhs
- D'autres familles ont été remboursées alors qu'elles n'avaient pas complété la demande pour un montant de 14 000 dhs
- 8 familles ont choisi de reverser cette somme à la caisse de solidarité pour un montant total de 3200 dhs

Total au 05/11: 66 400 dhs

Les sommes non réclamées seront conservées afin d'être réinvesties dans les futurs projets ou achat de matériel dès que la situation le permettra.

Madame LIBRE remercie les enseignants de l'USEP et de l'ACSM qui donnent de leur temps personnel.

Monsieur ALZINA précise que cette association est un complément et une continuité de ce qu'il se passe dans les classes, elle porte une démarche et des valeurs de citoyenneté.

8- Questions des représentants de parents d'élèves

Avant d'aborder les questions, madame LIBRE félicite les parents d'élèves sur le respect des délais pour lui transmettre leurs questions. Elle rappelle qu'une question traite d'un objet précis exprimé sous la forme interrogative. Une phrase déclarative n'est pas une question. Le conseil d'école n'est pas une instance qui a vocation à disserter sur un sujet.

Questions communes aux représentants de parents d'élèves :

1- **Le masque sera-t-il rendu obligatoire dès 6 ans (CP)?**

Quid du port du masque pour les primaires ?

Cela dépend de l'évolution du protocole sanitaire marocain. Pour sa part, depuis la rentrée des classes, l'établissement le conseille dès le CP.

2- **Sécurité liée à la menace terroriste en France et contre les intérêts français à l'étranger : Y a-t-il de nouvelles mesures de sécurité prévues pour protéger l'établissement et ses abords contre tout acte malveillant ?**

La cité scolaire est-elle en contact régulier avec les forces de l'ordre afin de veiller efficacement aux sorties et aux abords ?

Corps du CE

3- **Le cross, le goûter de Noël, les expositions et autres événements seront-ils maintenus ? Si oui, les parents ou leurs représentants seront-t-ils conviés ?**

Y aura-t-il maintien du cross, des fêtes de fin d'année, Achoura, Noël, peut-on organiser un carnaval-covid ?

Cela dépend de l'évolution du protocole sanitaire marocain.

4- **Formulation de la première facture (caisse de solidarité)**

Les parents se plaignent de cette ligne « caisse de solidarité » dans leur facture sans jamais avoir été informé par l'établissement ni les APE de cette nouvelle taxe.

Monsieur le Proviseur précise que l'établissement a souhaité, pour plus de transparence, mettre en place une caisse de solidarité basée sur la participation volontaire des familles. Aujourd'hui, le rôle de cette caisse de solidarité prend tout son sens : essayer d'accompagner les familles qui sont dans le besoin. Le principe de caisse de solidarité a été présenté en conseil d'établissement en octobre 2019. Sa mise en place a été entérinée lors du conseil d'établissement de novembre 2019. Les modalités figurent dans le règlement intérieur de la caisse de solidarité disponible sur le site de l'établissement.

Monsieur le Directeur administratif et financier confirme que le montant de la participation minimale s'élève à 200 dhs, cette dernière étant annuelle et facultative.

Questions UCPE :

5- **Quel bilan pédagogique sur les différents types d'enseignements préconisés pendant ce premier trimestre ? proposez-vous des ajustements ?**

Corps CE

6- **Y a-t-il eu des évaluations diagnostiques des élèves en présentiel et en distanciel? Dans quelles matières? Quels sont les résultats?**

Il n'y a pas eu d'évaluations nationales proposées aux élèves. Comme chaque année, les évaluations de début d'année ont permis aux enseignants de planifier leur organisation pédagogique et de mettre en place les APC et les aménagements nécessaires aux élèves en difficulté.

Monsieur l'Inspecteur de la zone Maroc précise que tout apprentissage nécessite des évaluations, quelles que soient les modalités d'enseignement et que les résultats de ces évaluations ne sont pas systématiquement communiqués aux familles. L'évaluation fait partie des habitudes pédagogiques.

7- **Est-ce que les enfants resteront en 1/2 groupe et à mi-temps toute l'année? Y-a-t-il des moments pour trouver la notion de la classe et du groupe classe ?**

Cela dépend de l'évolution du protocole sanitaire marocain.

Monsieur l'Inspecteur de la zone Maroc indique que beaucoup de parents se posent la question. L'inspection de la zone Maroc et le SCAC ont demandé aux établissements de réfléchir à des modalités d'enseignement qui, tout en

respectant le protocole sanitaire, permettraient d'augmenter le temps de présence des élèves en classe, notamment en maternelle. L'Inspection de la zone Maroc réfléchit aux modalités pédagogiques ou outils qui permettraient de fédérer le groupe classe.

8- Comment se déroule le suivi des familles et élèves ayant opté pour le distanciel?

Corps CE

9- Quels sont les dispositifs exploités pour l'accompagnement des élèves en difficultés pour une école inclusive?

Corps CE

10- Quel bilan sur la communication avec les parents ?

Monsieur le Proviseur indique que la cité scolaire a essayé de diversifier ses modes de communication et que cela semble fonctionner car on constate qu'il y a de plus en plus d'abonnés sur les réseaux sociaux.

Madame la Directrice précise que la communication sur les réseaux sociaux est une communication de masse. Lorsqu'il s'agit de communication individuelle ou ciblée, il est préférable que les familles interrogent la direction par mail ou par téléphone auprès du secrétariat.

11- Etat d'avancement des travaux à l'école ? Quelles perspectives ?

Corps CE

12- Est-il possible d'ouvrir les portails de l'école à 8h15 et 13h15 pour permettre aux parents de fratries, de déposer leurs enfants coté Renoir 3 et coté maternelle/Renoir 2?

Comme indiqué dans le PV du CE du 09.03.2020, cette solution est très compliquée à mettre en place. Les enseignants du 1^{er} degré, conformément à leur service, doivent être présents pour un temps d'accueil de 10 min avant le début de la classe, soit 8h20 et 13h20. Nous n'avons personne à disposition pour surveiller les élèves en cas d'ouverture précoce. De plus cela poserait de nouveau problème pour la dépose des élèves du second degré qui a été avancée afin qu'elle ne coïncide plus avec le 1^{er} degré.

13- Y -aurait-il des activités USEP ce semestre et à quel rythme ?

Corps CE

14- Quelle est la procédure à suivre pour demander le remboursement de la cantine?

Madame LIBRE indique être dans l'attente du retour du prestataire.

Questions APEMA :

Cf questions communes aux représentants de parents d'élèves

Questions Convergence et progrès :

1. 3 heures d'arabe sur 4 demi-journées peuvent- elles être réduites dans la mesure où les niveaux sont confondus entre arabophone et non arabophone et que beaucoup ne suivent pas.

Le temps d'enseignement de la langue arabe préconisé est déjà réduit au minimum : 1h30 au lieu de 3h et 2h15 au lieu de 5h.

Le travail est différencié entre élèves arabophones et non arabophones. L'enseignement de la langue arabe est encadré par une convention de relation bilatérale entre la France et la Maroc. Nous ne sommes pas en droit de diminuer le temps d'enseignement des élèves non arabophones.

Un enseignant de langue arabe précise que le travail de différenciation est effectif en classe.

2. Les demi-journées « libérées », ne sont pas entièrement consacrées à du travail les professeurs peuvent ils s'adapter en conséquence. Certains parents jugent que les devoirs donnés n'occupent pas la demi-journée.

Le travail en autonomie fourni par les enseignants dépend des notions abordées en classe. Tous les élèves n'avancent pas au même rythme.

3. Et enfin, l'emploi du temps va-t-il évoluer prochainement.

Corps du CE

Questions Union Marrakech :

1. Quand est prévu un retour aux horaires normaux ? Cantine ? Garderie ?

Cela dépend de l'évolution du protocole sanitaire marocain.

2. Comment expliquer que les parents se plaignent d'une masse horaire divisée par deux mais des frais identiques ?

L'établissement souhaiterait vivement accueillir l'ensemble des élèves en présentiel mais la crise sanitaire actuelle et le protocole sanitaire marocain ne le permettent pas. L'établissement fonctionne à temps complet et des frais conséquents ont été engagés afin de respecter les mesures sanitaires permettant d'accueillir les élèves en présentiel. Cf PV du conseil établissement.

Monsieur le Directeur administratif et financier indique qu'il y a une inertie financière qui continue de courir. L'établissement a dépensé 900000 Dhs en achats de matériel, d'équipements et en recrutement de personnel dédiés à la crise sanitaire. En cette période de crise, les charges sont loin d'être amoindries. Les dépenses ne sont pas ralenties, les travaux et aménagements continuent d'être effectués.

Un représentant de parents d'élève : Les dépenses sont les mêmes, mais la prestation de l'enseignement est réduite.

Monsieur le Proviseur précise que lorsqu'une famille inscrit son enfant à l'école française, elle n'achète pas des cours mais fait le choix d'un système d'enseignement avec tout ce que cela implique, qu'elle adhère à des valeurs et à une culture commune d'enseignement. La quantité d'exposition aux apprentissages en présentiel ne signifie pas que l'établissement ne remplira pas ses objectifs. Les équipes, grâce à leur niveau d'expertise, se mobilisent au quotidien afin de réinventer les apprentissages.

Un représentant de parents d'élève : envisagez-vous un rééchelonnement des paiements ? Va-t-il y avoir des réductions ?

Monsieur le Proviseur explique qu'en cas de difficulté connue du service financier de l'établissement, les échelonnements sont toujours possibles. La caisse de solidarité prend tout son sens aujourd'hui. Elle permettra à l'établissement de continuer à accompagner et aider les familles.

Monsieur le Directeur administratif et financier explique qu'outre le système de bourses pour les enfants de nationalité française, trois commissions de remises gracieuses se sont tenues depuis la fin d'année dernière. Celles-ci ont aidé 131 familles (195 élèves) à hauteur de 2 006 000 dhs. Le reliquat des impayés du 3^{ème} Trimestre va être réglé au cas par cas.

3. Les parents désirent permuter les groupes A et B car un seul bénéficie d'un long week-end.

Corps CE

4. Peut-on avoir un tableau récapitulatif des frais de scolarités payés dans l'établissement puisqu'ils varient en fonction des nationalités de la profession des parents etc.

Nombre d'enfants Tarif payé/ enfant : français, marocain, autres nationalité, prof expat, prof résident

Les frais de scolarités sont indiqués dans le règlement financier de l'établissement disponible sur le site internet de la cité scolaire.

5. USEP : Le statut informel de l'USEP locale, les bénévoles rémunérés, l'opacité des appels à candidatures nous impose de demander un audit externe des comptes.

Corps du CE

6. Calendrier des conseils d'écoles à nous faire parvenir très en avance vu le système de questions à déposer 5 jours avant celui-ci

Comme indiqué dans la circulaire des instances de l'AEFE, le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement. Il y a donc trois conseils d'école ordinaires, entre les élections du mois d'octobre et la fin d'année scolaire. Les dates du 2^{ème} et du 3^{ème} conseil d'école sont indiquées par la présidente lors du 1^{er} conseil d'école de l'année.

Les questions que les représentants de parents d'élèves souhaitent aborder doivent être envoyées au moins 48h avant la réunion de celui-ci et non pas cinq jours.

7. Langues étrangères : on constate la baisse constante du niveau de l'enseignement de l'arabe

Question qui relève de la subjectivité. Il ne s'agit pas d'un constat partagé.

Un représentant de parents d'élèves : existe-t-il une évaluation qui permette de constater une évolution ?

Monsieur l'Inspecteur de la zone Maroc indique qu'il existe une évaluation de fin de CM2 conçue par le CEA qui n'a pas pu être proposée l'an dernier du fait du confinement. De manière générale, sur la zone Maroc, le CEA constate une stabilité des résultats.

8. Français : grosses lacunes à l'entrée au collège sur la production à l'écrit

Question qui relève de la subjectivité. Il ne s'agit pas d'un constat partagé. Monsieur le Proviseur ajoute que la direction se retournera vers l'équipe de 6^{ème} pour voir ce qu'elle en pense. A ce stade, c'est le domaine des mathématiques qui a été ciblé. Un travail est actuellement en cours avec les enseignants de CM dans ce domaine.

9. Le personnel dédié à la désinfection des locaux est-il testé régulièrement ?

Le personnel dédié à la désinfection des locaux dispose d'équipement de protection adapté à la tâche qui leur est dévolue. Aucun test ne peut être exigé d'une personne qui ne présente pas de symptômes et n'est pas désignée comme cas contact par les autorités. De plus, ils ne sont en contact avec aucun usager de l'établissement

10. On déplore l'absence de marquage sur les sprays utilisés acheté au rayon jardinage qui sont utilisés à la cité scolaire.

Rappel :

Il y a 3 normes à avoir absolument

- *La norme EN1275 : elle indique que le gel tue les champignons.*
- *La norme EN1040 : elle indique le gel tue les bactéries.*
- *La norme EN14476 : elle indique que le gel tue les virus.*
Qui peut le plus, peut le moins : s'il y a la norme EN14476, ça veut dire que le produit tue aussi les bactéries et les champignons mais dans le cas du coronavirus, c'est vraiment cette norme qui nous intéresse.
- *Il ne doit pas contenir de parfum, ni de colorant.*
- *Il doit préciser que les virus sont tués en 30 secondes (certains gels indiquent en 15 minutes... mais on ne va quand même pas se frotter les mains pendant un quart d'heure donc ces gels sont inefficaces).*
- *La seule mention "gel mains antibactérien" ne veut rien dire puisqu'on essaye de combattre un VIRUS, si c'est la seule indication présente sur votre flacon alors il est totalement inutile.*

Question incomprise.

Monsieur le Directeur administratif et financier indique que toutes les fiches techniques des produits utilisés sont à disposition des usagers de l'établissement. Les notices seront transmises avec le procès-verbal de ce conseil d'école.

11. On déplore l'absence de fiche de traçabilité affichée dans les process de désinfection. Peut-être serait-il préférable de faire appel aux services d'une société spécialisée plutôt que de déguiser nos gardiens en dératiseurs

Le personnel dédié à la désinfection des locaux est un personnel spécifique formé à la tâche qui leur est demandée. L'établissement effectue des contrôles inopinés régulièrement.

Monsieur le Directeur administratif et financier tient à rendre hommage au travail de cette équipe, qui effectue un travail physique, souvent dans des conditions difficiles avec des horaires décalés, qui permet de garder l'établissement ouvert.

12. Trop de plateforme tue les plateformes : les parents jonglent entre « PRONOTE », « Toute mon année ». Parfois il faut un mac pour exécuter les exercices, ce qui complique d'autant.

Pronote n'ayant pas encore été activé, la question est sans fondement. Pour rappel, Pronote est l'ENT de la cité scolaire qui permet de suivre le niveau de maîtrise de compétences des élèves du CP au CM2. Dans le 1^{er} degré, Pronote n'est pas un outil de communication avec les familles, ni de partage du travail en autonomie.

13. On déplore un manque de vigilance durant les récréations, le personnel est-il en nombre suffisant avec le changement de cour de récréation ?

Question qui relève de la subjectivité. Il ne s'agit pas d'un constat partagé d'autant plus dans les conditions actuelles où chaque enseignant surveille son demi groupe classe tout au long de la récréation. La direction indique, par ailleurs, qu'aucun conflit de vie scolaire n'a été signalé et qu'aucune déclaration d'accident n'a été effectuée depuis le début de l'année scolaire.

14. Le nombre d'AVS est-il suffisant ?

Tous les élèves à besoins particuliers (porteurs de handicap ou souffrant de trouble des apprentissages) nécessitant un accompagnement humain sont accompagnés conformément à leur Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

15. Une information pédagogique spécifique autour des personnes à besoin est-elle prévue à destination des autres enfants ? (Atelier découverte, acceptation...)

Le travail d'acceptation de la différence est un travail au long cours qui ne saurait se limiter à un atelier ponctuel. Les enseignants qui accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers sont les pilotes de cet apprentissage au sein des classes dans les activités de vivre ensemble mais surtout au quotidien.

16. Y at-il de nouveaux jeux prévus pour la cour de récréation ?

Madame la Directrice indique qu'actuellement les jeux collectifs qui nécessitent l'utilisation d'un matériel qui passe entre les élèves sont interdits pas le protocole sanitaire et que les classes ne se mélangent lors des récréations.

Monsieur le Proviseur explique que compte tenu de la restructuration de l'établissement en cours, l'investissement dans des jeux de cour ne pourra être envisagé que lorsque les espaces définitifs seront mis à disposition des élèves.

Une enseignante informe le conseil qu'avec le concours de l'USEP, de nouveaux jeux qui respectent le protocole sanitaire, vont bientôt être proposés aux élèves.

17. Nous demandons la sécurisation de la rue de l'Institut, avec pose de panneaux « Ecole ralentir ».

Monsieur le Proviseur affirme que le Caïd a été contacté et que cela sera fait.

18. Suite à la suppression du test pour raison de covid quels ont été les critères de choix aux solutions parfois étonnantes : fratries non admises, non francophones admis, etcetc

Corps CE.

Dates à retenir

- Conseil d'école n°2 : mardi 16 mars 2021
- Conseil d'école n°3 : mardi 22 juin 2021

Le Conseil d'Ecole est clos à 20h05. Madame LIBRE remercie l'ensemble de l'assemblée pour son écoute et sa participation.